



MAIRIE
DE
DRAILLANT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 03 mai 2023 à 20h

Délégués en exercice 14
Délégués présents 10
Délégués votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/04/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Excusés : Emmanuelle BUFFET, Amandine DREVON, Stéphane IRSCHFELD, Jean-Marc PONCET.

Pouvoir : Amandine DREVON à Isabelle NADAS, Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON, Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Secrétaire de séance : Jean-Charles LACROIX

Date de publication : 15/06/2023

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 03 avril 2023
2. Vote des subventions aux associations
3. Fixation du prix des cases de columbarium
4. Convention avec le Département pour l'installation d'une écluse à Maugny
5. Motion de soutien à l'association Elu Rural Relais de l'Égalité (ERRE)
6. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 03 avril 2023

Le procès-verbal de la séance du lundi 03 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations : délibération n° 2023-06-01

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- FNDIRP Les Allobroges 500 €
- Vaincre la Mucoviscidose 500 €
- ADMR Les Moulins 300 €
- Echo des Voirons 200 €
- Secours populaire 200 €
- MFR de Bonne 200 €
- Les Restos du cœur 200 €
- Perri Fun Gliss 200 €
- APE 200 €

Le Conseil municipal précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023

Fixation des prix des cases de columbarium : délibération n° 2023-06-02

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 27 mars 2015 avait fixé le prix de la case à 500 € pour 15 ans et 700 € pour 30 ans.

Après différentes propositions et discussions, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention décide de maintenir les mêmes tarifs.

Convention avec le Département pour l'installation d'une écluse à Maugny : délibération n° 2023-06-03

Monsieur le Maire expose que la période test de l'écluse simple à la sortie de Maugny en direction d'Orcier a été satisfaisante.

Afin de réaliser les travaux définitifs de cet aménagement, une convention de voirie et d'entretien doit être conclue avec le Département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

Motion de soutien à l'association Elu Rural Relais de l'Egalité (ERRE) : délibération n° 2023-06-04

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action ERRE lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui consiste à lutter contre les violences intrafamiliales, le but étant de mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux.

Le projet se décline autour de 3 axes :

- L'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du Conseil municipal ;
- La formation des élus relais à la lutte contre les violences faites aux femmes et toute forme de discrimination ;
- La mise en place d'un réseau au niveau infra-départemental, départemental et national regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, soutient cette action et désigne Mesdames Julie Preti et Isabelle Nadas comme « Élués Rurales Relais de l'Égalité ».

Questions diverses

Les travaux d'aménagement du réfectoire et de la 5^{ème} classe ont démarré pendant les vacances de printemps. La livraison est prévue au retour des vacances de la Toussaint.

Sortie des dames : réservez le dimanche 2 juillet 2023.

Date du prochain conseil : lundi 12 juin 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles LACROIX



Le Maire,
Pascal GENOUD



